LES REGLES AU PARA-BADMINTON

1. Fauteuil roulant

- Le corps d'un joueur peut être fixé au fauteuil roulant à l'aide d'une sangle, soit autour de la taille, soit au niveau des cuisses, ou les deux.
- Les pieds d'un joueur doivent être fixés aux repose-pieds du fauteuil roulant.
- Lorsqu'un joueur frappe le volant, une partie du tronc et des jambes doit être en contact avec le siège du fauteuil roulant.
- Le siège du fauteuil rou**lant, y compris tout rembourrage, peut être horizontal ou incliné vers l'arrière, mais ne peut pas être incliné vers l'avant.**

Horizontal = correct

Backwards = correct

Forwards = not allowed

- Le fauteuil roulant doit être équipé d'une roue anti-bascule à l'arrière et de roue inclinés pour la sécurité des personnes jouant en position assise.

- Le fauteuil roulant ne doit pas comporter de dispositif électrique ou autre système permettant d'assister le mouvement ou la direction du fauteuil.

2. Béquilles

- Un joueur amputé d'une jambe (partiellement ou totalement) peut utiliser une béquille.
- La béquille ne doit pas dépasser la longueur naturelle du joueur, mesurée de l'aisselle jusqu'au sol.

3. Prothèses, orthèses

- Un joueur amputé peut utiliser une prothèse dans les catégories SL3, SL4 et WH.
- L'utilisation de prothèses n'est pas autorisée dans la catégorie SU5.
- Toute prothèse doit avoir la même longueur que le membre existant du joueur et être proportionnée par rapport à ses autres membres.

4. Les règles au para-badminton

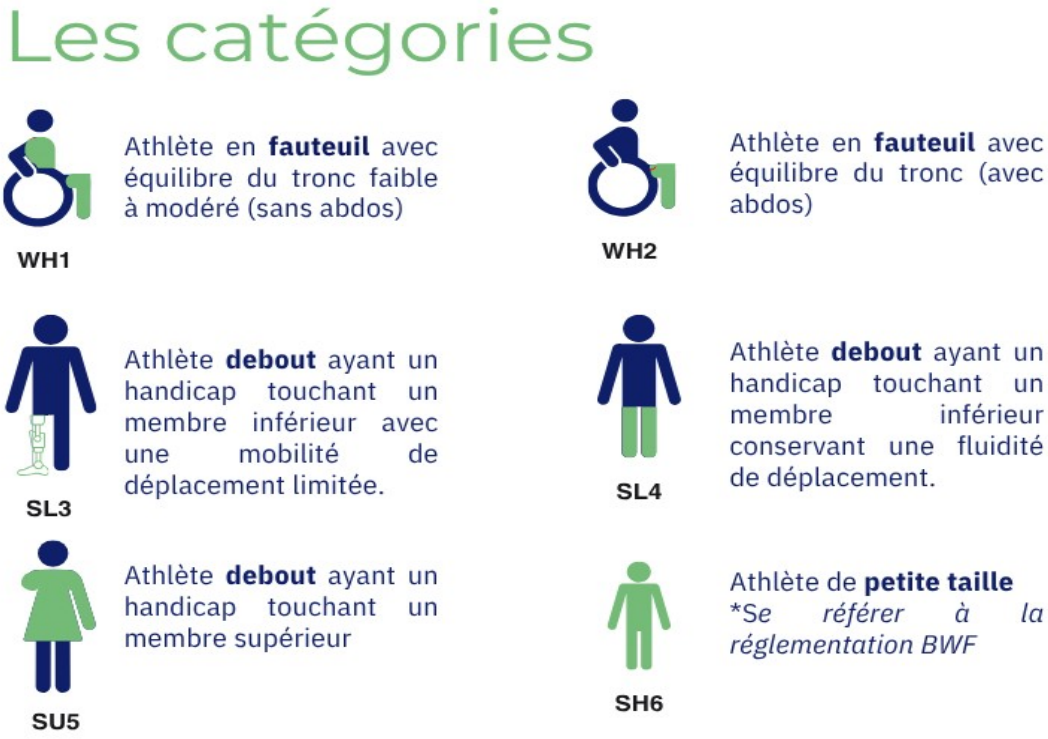

WH1 et WH2
Simple

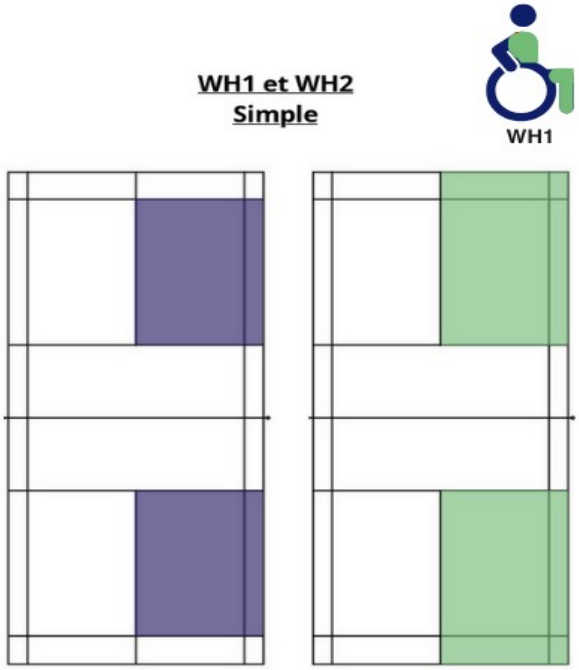

WH1 et WH2
Double

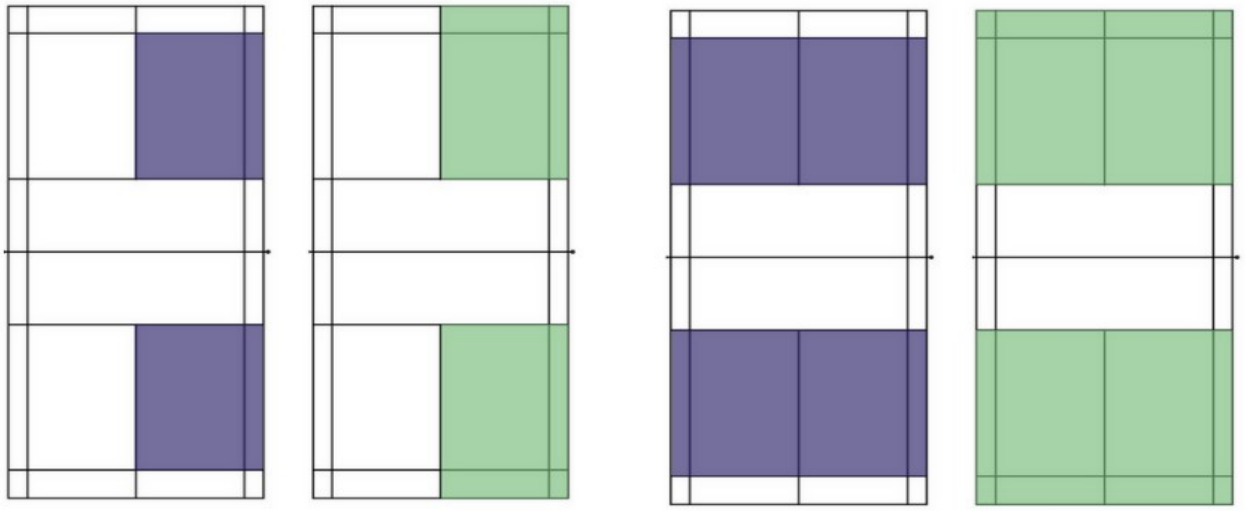

SL3
Simple

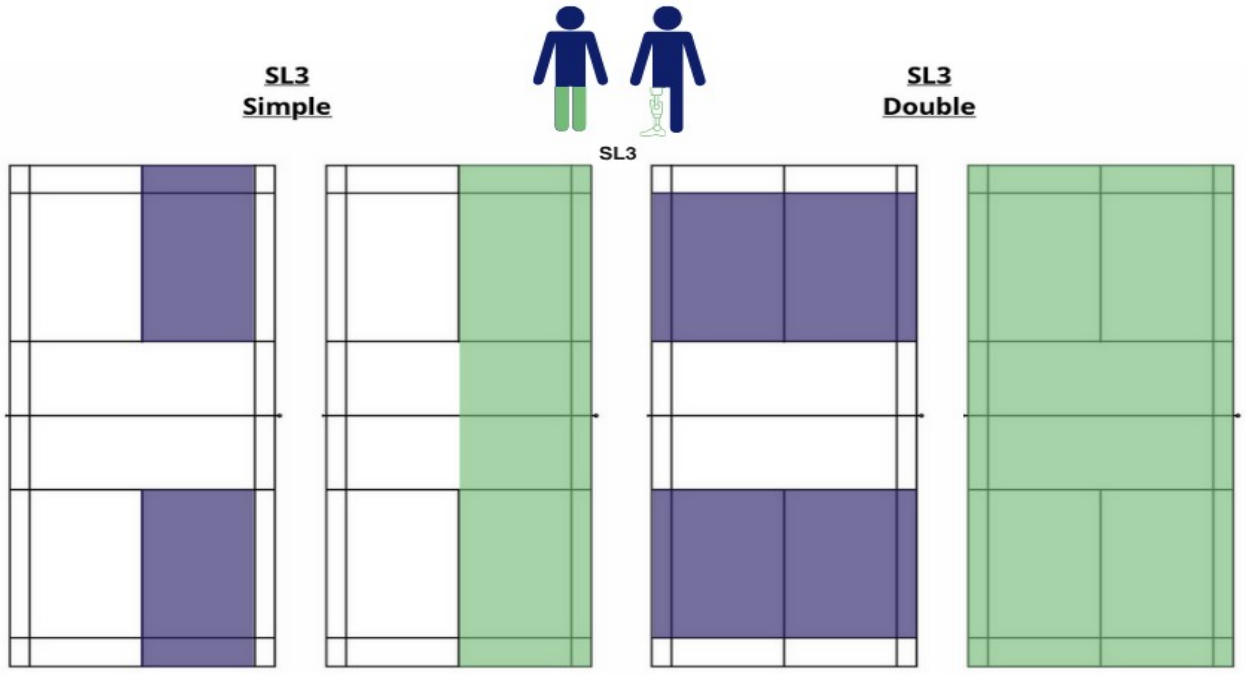

SL3
Double

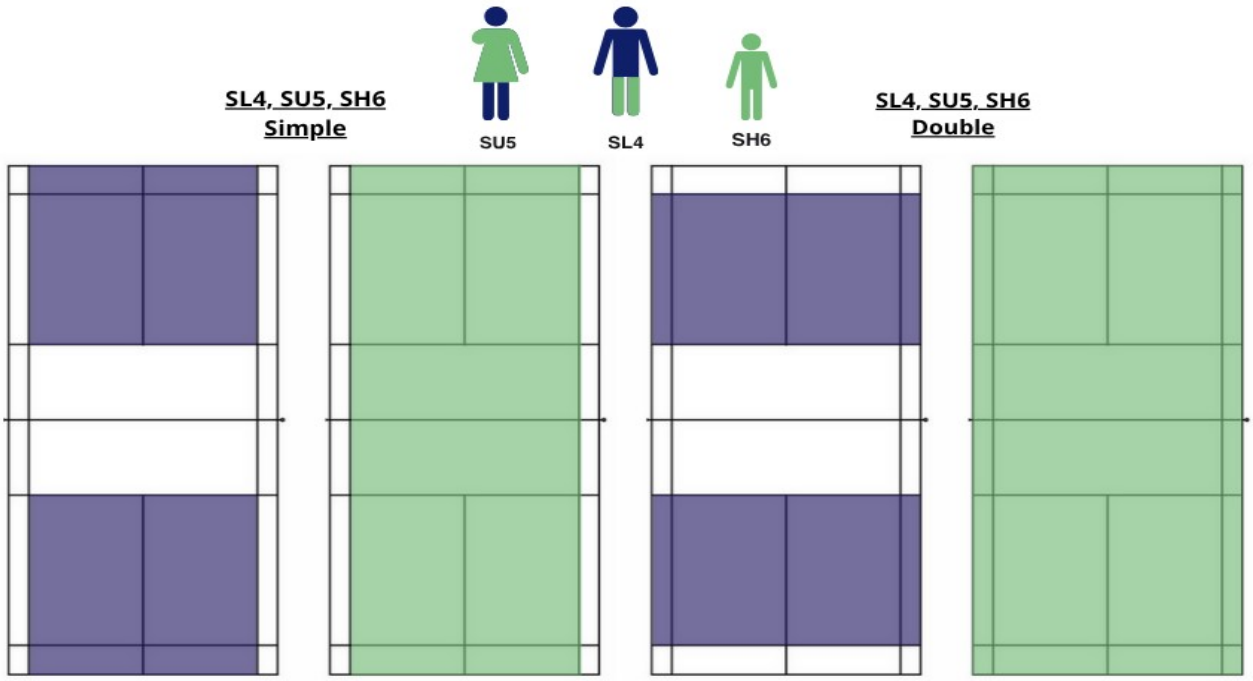

Comme chez les valides